

M. le doyen,

M. le président de la Chambre des notaires

Chers confrères et consœurs,

Chers amis,

Je remercie Luce Patenaude de cette présentation trop élogieuse : elle a fait état de ma vie professionnelle avec beaucoup de générosité et elle n'a pas mentionné les aspects plus sombres de mon caractère et de ma vie.

L'on me fait aujourd'hui un grand honneur!

Je remercie tous ceux et toutes celles à qui je suis redevable de cet honneur.

La Chambre des notaires a procuré les ressources nécessaires à la création de cette Chaire. Ce geste est tout à son honneur. La Chambre a toujours œuvré en étroite collaboration avec les facultés de droit – et particulièrement avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal – pour assurer à ses membres une formation juridique et professionnelle de qualité. Cette démarche s'inscrit dans nombre d'activités de recherches et d'enseignement que la Chambre offre aux notaires pour mieux servir le public. En agissant ainsi, cette profession accomplit sa mission de protection et de sauvegarde du public et de la propriété privée.

La Faculté de droit a accepté cette affectation de fonds. Comme vous avez pu le constater, la Faculté de droit s'est engagée dans une mission comportant beaucoup de responsabilités. Nous sommes assurés que la Chaire, qui connaît un si bon départ avec la nomination d'un titulaire de grande compétence en la personne du professeur Pierre Ciotola et la formation de ses comités, est une institution qui durera – peut-être au-delà de deux degrés outre l'institué, pour évoquer les dispositions de l'article 1221 du *Code civil du Québec*.

La Chaire sera un lieu de réflexion et d'approfondissement du droit. Cela s'impose plus que jamais, alors que les juristes ont un accès instantané à des banques de données doctrinales et jurisprudentielles. Cette masse d'information doit être décantée et épurée. Je fais le vœu que la Chaire du Notariat ainsi que d'autres lieux de réflexion et de recherches en droit rappellent aux juristes que le droit est une science où comptent l'analyse et la synthèse, et non une pure technique.

Comme les temps ont changé!

Depuis le jour où je me suis présenté au bureau du secrétaire de la Chambre des notaires, au Palais de justice – nouveau Palais à l'époque – pour faire élection de domicile et pour enregistrer ma signature officielle. L'État attribuait alors au Palais de justice des locaux où le Barreau et la Chambre des notaires avaient leur siège social. J'y rencontrai le regretté notaire Arthur Courtois, alors secrétaire-trésorier, « commis » et homme à tout faire de la Chambre des notaires.

C'était en 1946.

Et, la Chambre des notaires, qu'est-elle devenue en 2002? M^e Lambert saura beaucoup mieux que moi vous dire ce qu'est maintenant cette corporation professionnelle à laquelle je demeure toujours profondément attaché.

Comme les temps ont changé!

En 1948, le juge Albert Mayrand et moi-même, engagés comme professeurs de carrière, sommes accueillis par le directeur des études – il n'était pas encore doyen – Maximilien Caron.

Maximilien Caron m'a donné, comme à plusieurs générations, le goût du droit. Maximilien Caron a été le véritable architecte de cette Faculté. C'est lui qui lui a donné son essor. Il serait, comme nous tous, fier de voir ce qu'est devenue cette Faculté, cette grande Faculté que je veux remercier à nouveau.

Roger Comtois